



Direction de l'Éducation

Règlement intérieur

« Ticket Sports » est un dispositif municipal qui accueille les jeunes Montrougiens âgés de 10 à 17 ans.

Ouvert pendant toutes les périodes de vacances scolaires, il propose et met en place des activités sportives, éducatives et culturelles.

① Valeurs et principes

Les règles d'accueil au sein de Ticket Sports reposent sur un socle de valeurs et principes forts :

Le service public : la Ville de Montrouge considère d'intérêt général le fait de proposer aux jeunes enfants la possibilité d'accéder librement et gratuitement à une structure d'accueil à vocation sportive.

L'éducation populaire : en visant une éducation de chacun par chacun, qui cherche à refondre la culture populaire en accordant une égale dignité à toutes les classes de la société.

La laïcité : indépendance vis-à-vis de toute forme de religion ou de toute pensée partisane.

La citoyenneté : en respectant les droits et les devoirs relatifs à chaque citoyen.

Ainsi, l'accès au sein de la structure, après acceptation de ce règlement, doit permettre de garantir un accueil sans discrimination, dans le respect de chacun, et se prémunit de toutes formes de violence physique, psychologique ou morale



② Inscription et tarification

L'adhésion au dispositif Ticket Sports est gratuite pour l'année.

Une inscription administrative est cependant demandée à chaque usager afin de pouvoir participer aux différentes activités et pour l'utilisation des espaces et du matériel mis à disposition. Celle-ci s'effectue sur place, salle polyvalente Maurice ARNOUX : les dossiers sont à retirer et à remettre à l'équipe d'animation dûment complétés. S'agissant d'un accueil de mineurs, les responsables légaux des jeunes doivent impérativement remplir ces dossiers. D'ailleurs ces derniers sont les bienvenus au sein de la structure afin d'échanger et de communiquer sur l'ensemble du fonctionnement du dispositif mais également sur l'implication, le comportement et l'évolution de leur(s) enfant(s) au sein de celui-ci.

L'inscription n'est définitivement prise en compte que lorsque le dossier d'inscription et les documents afférents sont remplis et remis en structure, à savoir :

- **la fiche sanitaire de liaison**
- **l'attestation d'assurance extrascolaire**
- **2 photos d'identité**
- **un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique sportive.**

Une carte d'adhésion nominative est remise au jeune à l'issue de l'inscription.

L'inscription des jeunes implique leur participation dans la vie et le fonctionnement du dispositif Ticket Sports. Elle n'est pas une simple formalité administrative, mais repose sur un investissement personnel des jeunes dans la régularité de la fréquentation, dans la programmation des activités ...

Aucune obligation de fréquenter quotidiennement les activités n'est en revanche requise.

Chaque participant doit obligatoirement porter une tenue sportive pour obtenir l'accès aux installations sportives, faute de quoi ce dernier sera systématiquement refusé.

Pour toutes informations, vous pouvez joindre la structure les jours d'ouverture, au numéro de téléphone suivant : 06.45.92.68.23

③ Horaires

Le dispositif « Ticket Sports » est ouvert :

- toutes les périodes de vacances scolaires, hors jours fériés, en fonction des dates fixées par le calendrier de l'Education Nationale,
- de 9h30 à 12h, puis de 14h à 18h.

Attention : aucun service de restauration n'est assuré pour le déjeuner.

Lorsqu'un jeune quitte le dispositif, il n'est plus sous la responsabilité des animateurs.

④ Les locaux et le matériel

Les locaux utilisés sont :

- la salle polyvalente Maurice ARNOUX, 103 rue Maurice ARNOUX (accueil et inscriptions)
- le gymnase d'honneur, 103 rue Maurice ARNOUX
- le stade Maurice ARNOUX, 107 rue Maurice ARNOUX
- le gymnase RABELAIS, Passage DRAEGER.

L'entrée unique pour accéder au dispositif Ticket Sports se situe à l'entrée du stade Maurice ARNOUX située au 107, rue Maurice ARNOUX uniquement sur présentation de la carte d'adhérent.

Les locaux, le mobilier et le matériel sportif sont au service de tous. Chaque adhérent se doit donc de le respecter et de le faire respecter au risque de se voir sanctionner.

⑤ Activités

Le dispositif Ticket Sports propose aux jeunes les activités suivantes :

- Tennis de table, Basket, Futsal, Badminton, Tennis, Volley-ball, Baseball, Athlétisme...
- Des stages et des ateliers peuvent être proposés : Danse Hip Hop, Boxe, Capoeïra, Cirque...
- Des sorties à la journée peuvent être proposées : Vacan'sport 92 (BMX, Accrobranches, Roller, Activités nautique, équitation, golf...), Piscine, Patinoire...

⑥ Effets personnels

Les adhérents sont responsables de leurs effets personnels, l'équipe d'animation déclinant toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de casse de ces derniers.

Ainsi, il est fortement déconseillé aux jeunes d'apporter des objets de valeur tels que téléphones portables, consoles de jeux, lecteurs MP3, bijoux...

⑦ Sanctions

Le non-respect du présent règlement peut entraîner un avertissement (carton jaune) ou une exclusion temporaire (carton rouge) du dispositif. Dans ce cas, la famille du jeune est systématiquement prévenue de ces sanctions.